

MAIRIE DE LA VILLE DE VARENNES-SUR-ALLIER

ARRONDISSEMENT DE VICHY, ALLIER



Varennes-sur-Allier,

le **24 AVR. 2018**

COMMUNIQUE

INSCRIPTIONS DES ENFANTS ÉCOLES DE VARENNES SUR ALLIER

(PRIMAIRE et MATERNELLES)

Il est rappelé aux parents que toutes les nouvelles inscriptions dans les écoles primaires et maternelles s'effectuent en MAIRIE. Sont concernés les nouveaux varennois et la première inscription des enfants en maternelle.

Dès à présent, les fiches de pré-inscription sont à la disposition des familles au service accueil de l'Hôtel de Ville. Ces fiches dûment remplies sur place ou au domicile, signées par les parents, **devront être retournées avant le 18 mai 2018, délai de rigueur**. **Le livret de famille, un justificatif de domicile récent et éventuellement le jugement de divorce devront être fournis lors du dépôt du dossier.**

Il est précisé que cette fiche ne constitue pas une inscription ferme.

Un certificat définitif d'inscription sera adressé aux parents (début juin) avec mention de l'école où sera affecté l'enfant. Muni de ce certificat, les parents se présenteront à l'école. (Les jours et heures d'inscriptions auprès des directrices d'école seront précisés).

Une notice explicative leur sera remise au service accueil de la MAIRIE leur apportant toutes les précisions dont ils pourraient avoir besoin.

**Le service accueil de la MAIRIE est ouvert tous les jours de
8 H 30 à 12 H et 13 H 30 à 18 H (sauf vendredi 17 H)**

Fermeture au public le jeudi après-midi